



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dix ans de loi *Handicap* ... et encore du chemin à parcourir

La loi du 11 février 2005 sur le handicap fête ses 10 ans. En 10 ans, notre école a fait de considérables progrès en matière de scolarisation des enfants en situation de handicap. Plus de 140 000 d'entre eux sont scolarisés individuellement dans une classe ordinaire ou une classe pour l'inclusion : c'est plus du double par rapport aux années 2000. Les enseignants ont été les chevilles ouvrières de cette mutation de grande ampleur mais trop souvent dans la solitude avec insuffisamment d'aides et de formation.

Aujourd'hui, 10 ans après, notre École se trouve à la croisée des chemins. Pour franchir un nouveau cap, des mesures supplémentaires avec un budget ambitieux sont plus que jamais nécessaires.

« Promouvoir l'école inclusive » ne doit pas être un simple slogan inscrit dans la loi de refondation. D'après une enquête réalisée par le SNUipp-FSU (1) l'an dernier, si 90 % des enseignants adhèrent à l'objectif de l'inclusion, 76% estiment qu'il est réaliste mais sous certaines conditions. Ils restent, malgré tout, plus de 20 % à douter de cette réalisation.

A l'occasion de cet anniversaire, et afin d'assurer le saut qualitatif et quantitatif attendu par des milliers de familles, le SNUipp-FSU, avance quatre propositions :

- **Les effectifs des classes** qui intègrent des élèves en situation de handicap doivent être allégés. En France, plus de la moitié des classes ont un effectif supérieur à 25 élèves.

- **L'accompagnement** doit progresser, se professionnaliser et s'étendre à tous les temps de l'enfant. Il n'est pas possible que la mission des récents AESH (2) s'arrête aux portes de la classe. Les enfants ont besoin d'être accompagnés sur le temps du midi, à la cantine, lors des activités périscolaires ou au cours de leur vie extra-scolaire.

- Chaque département devrait disposer d'**équipes de ressource « Handicap »** susceptibles d'étayer, d'accompagner et même d'intervenir dans les écoles quand les enseignants sont confrontés à des situations difficiles. Ces mêmes équipes pourraient également être en charge de la mise en place d'une formation continue spécifique pour les personnels concernés. Des dispositifs existent déjà dans certains départements, il faut les valoriser et leur permettre de s'étendre.

- Il faut enfin développer de **nouvelles formes de partenariat et de travail** entre le monde du médico-social et l'école. Les moyens et les plateaux techniques doivent suivre pour permettre aux enseignants de bâtir de véritables coopérations au service de l'amélioration des conditions et des contenus de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Paris, le 11 février 2015

(1) : Enquête réalisée par internet auprès de 5 000 enseignants du primaire entre avril et mai 2014.

(2) : AESH = Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap. Ce dispositif a été créé à la rentrée 2014, en remplacement des auxiliaires de vie scolaire (AVS). Le SNUipp-FSU (tout comme la Défenseure des enfants) regrette que leurs missions soient cantonnées à l'accompagnement strictement scolaire, contrairement aux recommandations du rapport Komitès.